

REGLEMENT 2026 DU CONCOURS DE PHOTOS DE L'ACAD – MAURICE GENEVOIX 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel

Toute votre attention : modalités de participation

L'Association Culture et Animation Dionysienne de Saint-Denis de l'Hôtel organise un concours de photographies ouvert à tous.

Thème retenu cette année pour le concours : **INTRUS.**

- 1- Présenter 1 à 3 photographies indépendantes ou ayant un lien entre elles.
Le photographe-auteur pourra y adjoindre un texte de présentation d'environ 500 caractères maximum pour l'ensemble de l'envoi ou pour chacune des photos. Les caractères de la rédaction devront être modifiables pour uniformiser les présentations.
- 2- Les photographies devront être aux formats suivants :
Standard 30cm x 45cm ou 30cm x 40cm - carré 30cm x 30cm - petit panoramique 15cm x 45cm - grand panoramique 22,50cm x 45cm
Les photos peuvent être en noir et blanc ou en couleur.
- 3- Chaque participant fixera ses photos sur un support passe-partout, de dimension 50cm x 40 cm
- 4- Chaque photo devra porter au verso le nom et l'adresse mail du concurrent et un titre
- 5- L'inscription est gratuite : les bulletins d'inscription pourront être envoyés indépendamment des photos, à l'adresse postale (ou électronique) ci-dessous dès votre engagement ou être joints aux photos à leur dépôt. Les œuvres pourront être envoyées par la poste à l'adresse ci-dessous avec l'affranchissement retour, ou être déposées à la médiathèque de Saint Denis de l'Hôtel 1 avenue de la tête verte 45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel aux heures d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h. ; mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 ; le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 ; le dimanche : de 10h à 12h et de 14h à 17h30. La date limite de dépôt est fixée au 31 mai 2026.
- 6- Adresse de contact :
A C A D – M. Genevoix
Jean-Louis Gonin
16 Impasse des Lavandières
45550 Saint-Denis de l'Hôtel
Renseignements : tél. : 06 01 99 95 71 jlouisgonin@gmail.com
- 7- Chaque photographe sera informé du palmarès avec l'adresse électronique indiquée sur le bulletin d'inscription.
- 8- Le jury, composé de 2 membres du Conseil d'Administration de l'ACAD M. Genevoix, d'un photographe professionnel, d'un photographe amateur externe au concours, d'une conseillère pédagogique en audio-visuel, d'un artiste peintre et d'un représentant élu de la mairie de St Denis de l'Hôtel. Le jury sera seul compétent pour faire la sélection des photos et décerner les prix. Il se réunira le 10 juin 2026.
- 9- Les photos feront l'objet d'une exposition au centre culturel, espace temporaire, 1 rue de la tête verte à Saint-Denis de l'Hôtel du 27 juin au 31 août 2026.
- 10- Grâce à la participation de la mairie de Saint-Denis de l'Hôtel et de l'ACAD Maurice Genevoix, trois prix, d'une valeur totale de 400 Euros seront attribués en chèques :

Prix attribué au premier photographe choisi	180€
Prix attribué au deuxième photographe choisi	120€
Prix attribué au troisième photographe choisi	100€
- 11- La remise des prix aura lieu le 26 juin 2025 à 18h30 au Centre Culturel Maurice Genevoix lors de l'inauguration de l'exposition.
- 12- Pour le retour, toutes les photos, accompagnées d'un emballage suffisamment pré-affranchi, seront renvoyées à leur auteur à la fin de l'exposition. Les photos pourront aussi être reprises par leur auteur à la médiathèque aux horaires indiqués ci-dessus.

13- L'Association s'engage à prendre le maximum de précautions pour la bonne conservation des photos, mais décline toute responsabilité en cas de dommages, de pertes ou de vols.

BULLETIN D'INSCRIPTION : INTRUS

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

NON DU CLUB EVENTUEL :

TITRE DES PHOTOS :

1.

2.

3.

Je déclare accepter sans réserve le présent règlement.

SIGNATURE

BULLETIN D'INSCRIPTION : INTRUS

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

NON DU CLUB EVENTUEL :

TITRE DES PHOTOS :

1.

2.

3.

Je déclare accepter sans réserve le présent règlement.

SIGNATURE